La Gazette de la SPSH

N° 69 - décembre 2020

L'assemblée générale virtuelle du 5 décembre

Le 5 décembre, 479 foyers adhérents étaient à jour de cotisation, condition requise par l'article 11 de nos statuts pour voter. Parmi eux, 246 - soit plus de 51 % - ont retourné leur bulletin de vote par mail, par courrier ou en le remettant à un administrateur de leurs amis. Merci à tous ! Vous avez été - malgré un format d'assemblée inhabituel - plus nombreux que jamais à participer !

Vous lirez le détail des résultats dans le procès-verbal en annexe 1 de cette Gazette. Le point saillant est votre approbation, à plus de 94 % des suffrages exprimés, du changement de signification de SPSH. Souhaitons succès et longévité à Sauvegarde et Perspectives pour Soorts-Hossegor, SPSH Côte sud.

Réorganisation des commissions

En raison de l'important travail qu'elle requiert, la commission « lac, port et littoral » est dorénavant scindée :

- « lac et port » sera présidée par Serge Portugal,
- « littoral » par Jacques Mauriaud.

A l'inverse les commissions « communication » et « relations extérieures » n'en formeront plus qu'une, confiée à Elisabeth Deiller. La commission « environnement et sécurité » est reprise par Bertrand Gaudebert. Jean-Claude Loste reste en charge de la commission « urbanisme » et Denis Chandon prend la tête des « comptes publics ».

Le lac : nous vous avions annoncé une étude « désensablement » avant la fin de l'année

… et nous ne la publierons pas avant… le début de l'année prochaine !

Dès son élection, notre maire a souhaité rétablir le dialogue rompu entre Macs et la SPSH à propos du lac.

En novembre, il a réuni autour de lui : Pierre Froustey (président de la communauté de communes), Guillaume Baudoin (directeur général des services Macs), Louis Galdos (vice-président en charge du port de Capbreton, du lac marin et du tourisme, 1er adjoint au maire de Capbreton), Pierre Pécastaing (conseiller communautaire et maire de Seignosse), André Jakubiec (adjoint au maire de Soorts-Hossegor, délégué aux affaires concernant le développement économique et les espaces concédés) et Gérard Chochoy (président de la SPSH). Cette rencontre a permis d'établir un préalable qui devrait mettre un terme à la guerre des mètres cubes. Il a en effet été décidé de procéder à une bathymétrie commune qui constituera le référentiel unique pour toutes les études ultérieures.

Deux réunions tripartites – Macs, communes et SPSH – seront tenues courant janvier. La première portera sur les moyens à mettre en œuvre, dans le strict respect de l'arrêté préfectoral N° 40-2016-00509 du 14 mai 2018 et de son complément (N° 40-2016-00509-2) du 18 janvier 2019 qui fixent les modalités des phases de désensablement, la seconde sur le calendrier.

Ces éléments nouveaux nous conduisent à différer de quelques semaines la publication annoncée.

Nous remercions Christophe Vignaud de son initiative ; notre travail serait vain si nous n'avions pas l'opportunité de le présenter aux élus-décideurs.

Interconnexion électrique par le Golfe de Gascogne

Profitant de la complémentarité des réseaux électriques français et espagnols, RTE (Réseau de Transport d'Electricité) porte le projet d'une nouvelle interconnexion qui reliera le poste de Cubnezais (près de Bordeaux) et le poste de Gatika (près de Bilbao). Composée de quatre câbles, deux pour chaque liaison, cette double liaison sous-marine et souterraine en courant continu sera longue de 400 km. Elle doublera les capacités d'échanges d'électricité entre la France et l'Espagne pour les porter à 5000 MW, de quoi alimenter environ 5 millions de foyers.

RTE et REE (Red Eléctrica de España) ont obtenu de l'Europe la qualification de Projet d'Intérêt Commun et font valoir de nombreux avantages dont :

- une amélioration de la sécurité de l'approvisionnement grâce à une plus grande stabilité du réseau ;
- une réduction du besoin en centrales de production pour satisfaire la demande aux heures de pointe - 19 h en France, 21 h en Espagne – entraînant une diminution des coûts ;
- une augmentation de l'intégration d'énergies renouvelables.

Il était prévu que cette liaison soit à 100 % sous-marine mais les études effectuées ont révélé que l'instabilité géologique du Gouf de Capbreton rend sa traversée impossible. En conséquence, un contournement terrestre a été mis à l'étude ; une première réunion de concertation avec le public s'est tenue le 6 octobre à Seignosse, avec 50 participants (28 présents et 22 à distance). Une deuxième, le 15 octobre, a contribué à définir « les enjeux de la zone et les principes pour la définition d'un tracé ». Ces principes sont les suivants :

- utiliser les infrastructures existantes (comme l'ancienne voie ferrée de Labenne à Seignosse-bourg) ;
- ménager/préserver les zones naturelles ;
- ne pas être un frein pour les futurs projets d'aménagements (« Ne pas hypothéquer l'avenir ») ;
- éviter de couper les arbres remarquables ;
- éloigner le chantier d'atterrage (lieu où les câbles sous-marins sont raccordés aux câbles souterrains) des habitations occupées à l'année ;
- éviter les zones humides, les centres bourgs ;
- privilégier les grands axes circulants, l'accotement des routes ;
- ne pas passer dans les jardins des maisons.

Enfin, le 10 décembre un atelier 100 % digital a porté sur « l'analyse des fuseaux potentiels et leur impact ». Pour ce qui concerne Soorts-Hossegor, plusieurs tracés sont envisagés (cf. carte en annexe 2) ; leur point de départ se situe au croisement de la route des lacs et de la D152 :

1. avenue d'Albi, avenue d'Agen, contournement du stade, avenue Suzanne Labatut puis avenue des Cigales ;
2. avenue d'Albi, avenue d'Agen, traversée du golf, avenue Michel de Montaigne ;
3. avenue d'Albi, avenue d'Agen, avenues Edmond Rostand et Pierre Benoît puis avenue de la Bécasse ;
4. D652, bourg de Soorts puis avenue de la Bécasse.

La liaison souterraine sera composée de deux paires de câbles (4 câbles d'environ 15 cm de diamètre chacun). Les câbles sont déroulés dans des fourreaux au fond d'une tranchée. Les deux tranchées sont espacées a minima d'1m. Elles sont recouvertes après travaux et les terrains sont remis en état. Une fois installés, les ouvrages sont invisibles. *(image et texte © Inelfe)*

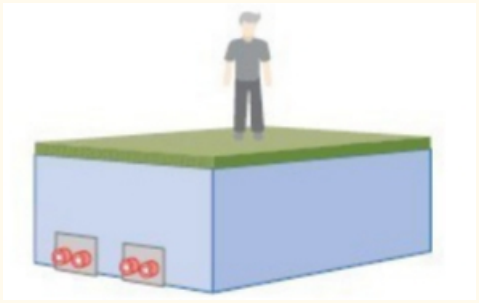

Si vous souhaitez en savoir plus consultez le site d'INELFE, entreprise en charge du projet. Outre les détails de la mise en œuvre, vous y trouverez les comptes-rendus des réunions publiques et la possibilité d'interroger les responsables.

Le choix du tracé sera communiqué par RTE le 14 janvier 2021. La phase des autorisations avec enquête publique

débutera en 2021 pour s'achever en 2023, suivra l'exécution, de 2023 à 2026. Les travaux de contournement terrestre devraient durer deux ans avec une interruption du 1er juin au 30 septembre pour limiter la gêne.

RTE et Inelfe communiquent sur la concertation, l'association du public « aux différentes étapes d'élaboration du projet » et aussi sur leur contribution « au rayonnement (des) territoires (traversés) en soutenant des événements culturels, sportifs, associatifs ». Pour y avoir participé, la SPSH confirme que les réunions permettent à chacun de s'exprimer mais le droit à la parole n'est pas celui de décider. Quant au « rayonnement » de notre commune, éventrée du nord au sud pendant de longs mois, nous pensons qu'il sera mieux servi par un solide « pretium doloris » que par des maillots de rugby ou autres parrainages relevant plus de la notoriété que de l'indemnité.

Macsomètre

Chaque année désormais depuis 2015, nous procédons à la consolidation[1] des comptes de l'année écoulée pour l'ensemble des communes de Macs ainsi que pour Macs elle-même. Pour ce qui concerne l'année 2019, nous revenons tardivement vers vous mais ce retard n'est pas de notre fait : les services de l'État n'ont rendu officielles les informations à destination du public que très récemment, Covid 19 oblige.

L'idée à l'origine du Macsomètre était de nous assurer qu'au fil du temps et des transferts de compétences, les objectifs de massification[2] - par le transfert de certaines dépenses communales vers Macs - étaient atteints,.

Après avoir observé une progression de 10 % des dépenses pendant plusieurs années, nous avions salué, en 2018, un ralentissement de cette croissance annuelle tout en émettant un doute sur la capacité de l'ensemble des communes, ainsi que de Macs, à confirmer cette performance en 2019.

Nous l'avions dit, ils l'ont fait : en 2019, les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont progressé de 27 millions d'euros (soit + 14 %). Le mur des 200 millions a explosé pour atteindre un total de 224 millions d'euros.

Dans le détail, face à une inflation - indicateur de référence pour les pouvoirs publics - qui a progressé de 1,1 % en 2019, les charges de fonctionnement ont augmenté de 10 % pour les communes et de 3 % pour Macs. Simultanément, les investissements ont crû de 48 % pour Macs et de 16 % pour les communes. Est-ce bien raisonnable ?

En conclusion : désormais proche de 100 millions d'euros, l'endettement gonfle faute d'un autofinancement suffisant.

Sera-t-il possible de décélérer brutalement et de réduire le rythme des dépenses entre 2020 et 2022 pour faire face à une situation économique profondément atteinte par la crise sanitaire ?

Les premières informations glanées au cours de l'année 2020 nous conduisent à nouveau à en douter sérieusement.

1. Consolider, c'est élaborer des états financiers (bilan, compte de résultat et annexe consolidés) reflétant la situation d'un groupe de sociétés, ici une communauté de communes.

2. La massification des marchés publics (regroupements des achats) permet de réduire les dépenses publiques.

Ce que nous avons retenu du conseil municipal du 11 décembre

L'équipe municipale élue l'avait annoncé durant la campagne et l'a fait : filmés et retransmis en direct sur la page Facebook de la mairie, il nous est désormais possible d'assister aux conseils municipaux sans sortir de chez nous.

Près de 200 personnes ont suivi le conseil du 11 décembre, « 200 écrans » serait plus juste car il est probable que certaines connexions ont réuni plusieurs spectateurs. En temps de confinement tout est spectacle…

Les orientations budgétaires pour 2021, présentées par Edouard Dupouy (3e adjoint, délégué aux affaires concernant les finances et les marchés publics), seront analysées par Denis Chandon et Gérard Chochoy (respectivement : président de la commission comptes publics et président de la SPSH) qui communiqueront à ce propos le mois prochain. A première lecture il n'apparaît pas que le budget, tant en fonctionnement qu'en investissement, anticipe la baisse de revenus probable liée à la crise sanitaire.

Les concessions des halles et du lac ont été attribuées pour deux fois trois ans. La mairie se réserve en effet la possibilité de réattribuer une concession si le concessionnaire s'écarte des obligations qui lui sont faites. 31 dossiers déposés pour les halles, autant pour le lac. Trois changements aux halles : l'épicerie « Au bon goût provençal » sera remplacée par une cave à vins, le stand de pizzas « la cantina de Julia » par un bar à sushis ; l'un des deux commerces de fruits et légumes deviendra « jardin bio ».

La concession de petite restauration de la plage Blanche n'a pas été attribuée et ne le sera que pour la saison 2022 car le local nécessite d'importants travaux.

Le maire, Christophe Vignaud, et sa première adjointe, Maëlle Dubosc-Paysan, ont exposé qu'à la suite de l'arrêté de péril imminent pris par le maire précédent en mai dernier, les copropriétaires de logements des résidences Saint Antoine et Côte d'Argent (place des Landais) ont fait réaliser une contre-expertise et réuni suffisamment d'éléments pour démontrer l'illégalité de la mesure prise à leur encontre. Ils ont proposé à la mairie de renoncer à toute demande d'indemnisation auprès de la justice en contrepartie d'une annulation de l'arrêté et de la compensation financière des frais auxquels ils ont été exposés : honoraires d'expertises et d'avocats, surprimes d'assurance infligées en raison du péril déclaré (soit un total d'environ 10 000 € pour chacune des deux résidences). Le maire a soumis à l'approbation du conseil cette proposition de compromis, faisant valoir qu'il serait risqué et onéreux pour la mairie de s'entêter à ne pas reconnaître le préjudice et prendre le risque de poursuites judiciaires. Henri Arbeille s'est opposé à cette demande, soutenant la décision de l'ancien maire parce qu'elle s'appuyait sur l'avis d'un expert et contestant celle de l'actuel parce que n'étant pas lui-même expert il se fie à un avis d'expert.... Étonnant paradoxe !

Les conseillers de la liste d'Henri Arbeille n'ont pas participé au vote qui a entériné la proposition de compromis.

ABCédaire

Cette enquête annuelle menée auprès de nos adhérents veut être un outil d'aide à la décision pour la mairie. Nous avons reçu cette année près de 350 commentaires. Nous en avions collecté ≅ 380 en 2018 et ≅ 740 en 2019. Nous nous sommes attachés à faire une synthèse de ces 3 dernières années, non pas sur la totalité des presque 1500 commentaires mais uniquement sur les commentaires « critiques », soit un peu plus de 1000.

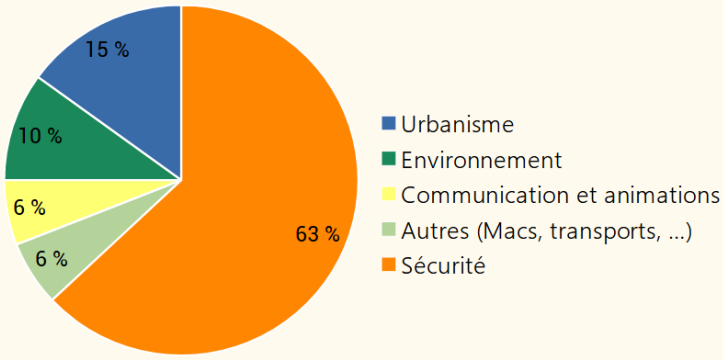

Pour permettre une analyse d'ensemble nous avons retenu cinq catégories dans lesquelles chacun de ces commentaires a été classé. Chacun n'a été affecté qu'à une catégorie, même si parfois il pouvait correspondre à plusieurs.

Pour les trois catégories les plus importantes en nombre de commentaires - sécurité, urbanisme et environnement - une répartition en sous-catégories a été réalisée. Les pourcentages calculés dans ces sous-catégories le sont par rapport au nombre total de commentaires de leur catégorie principale.

Cette analyse est volontairement macroscopique : le nombre de commentaires n'est pas pondéré par le niveau de la critique, pourtant très variable. Globalement, la répartition entre les cinq catégories reste assez constante d'une année sur l'autre et les problèmes de sécurité - plus de 60 % des commentaires - constituent le souci majeur des habitants qui se sont exprimés.

Sécurité : le comportement individuel du citoyen est très souvent à l'origine des problèmes soulevés, plus encore, semble-t-il, dans le contexte sanitaire de cet été 2020. Si la majorité des difficultés rencontrées disparaît à l'issue de la saison estivale, il convient néanmoins de les traiter.

La cohabitation vélos/piétons reste difficile. Elle s'accompagne en 2020 d'un niveau d'incivilités en forte hausse au regard des nombreux commentaires négatifs sur ce même sujet.

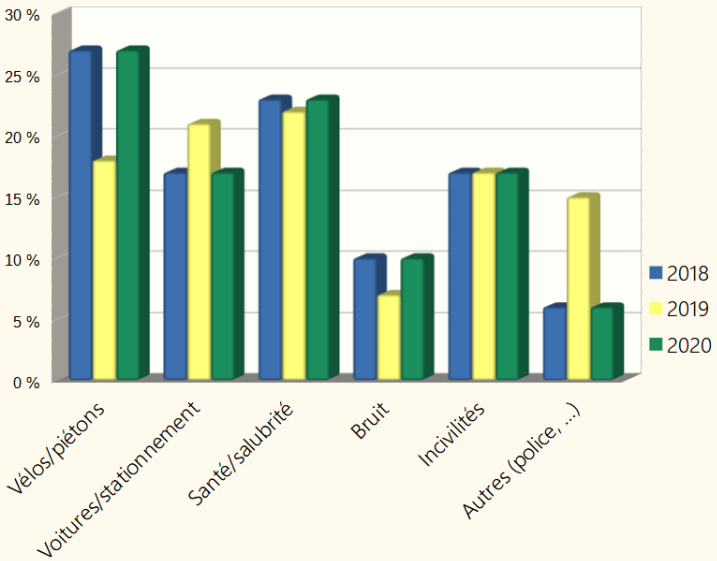

Quelques témoignages de satisfaction liés à la mise en œuvre de plusieurs mesures (séparation des flux, arceaux de stationnement supplémentaires, un peu plus de marquage au sol, affichage de consignes….) pourtant encore très insuffisantes si l'on en juge d'après les nombreux commentaires négatifs sur ce même sujet.

La densité de la circulation automobile l'été, les vitesses excessives et surtout les problèmes de stationnement, en particulier les jours de marché, restent des irritants chroniques.

En matière de santé/salubrité, la propreté de notre ville, la gestion des zones de tri et de l'enlèvement des ordures ménagères, l'insuffisance des toilettes publiques, … sont également des thèmes récurrents.

Les nuisances sonores restent nombreuses (entretien des jardins, motos, …). Cette année, beaucoup évoquent les désagréments causés par les locataires de villas et d'appartements qui transforment de paisibles quartiers résidentiels en hauts lieux de fêtes nocturnes. Cités aussi les débordements liés à la fermeture des boîtes de nuit.

Le niveau des incivilités reste très élevé, aggravé par la forte affluence cet été d'une population touristique qualifiée de « différente »… Enfin, l'implication de la police est jugée largement insuffisante même si quelques efforts ont été constatés cette année.

Environnement : deux thèmes retiennent principalement votre attention. L'ensablement, de plus en plus visible et remarqué, de notre lac marin et le mauvais traitement fait aux arbres de notre cité-parc : abattages non autorisés, règles du PLUi non respectées quant à la densité et aux essences de plantation dans les jardins, absence d'incitation au reboisement ; le domaine public lui-même est vu comme moins arboré.

Urbanisme : les commentaires négatifs concernent essentiellement des problèmes de voirie (nettoyage, mauvais état, éclairage public, marquage au sol, …), le non-respect des règles d'urbanisme (clôtures, …) et trop de nouvelles constructions en hyper-centre.

Communication/animations : la médiocrité de notre réseau internet revient régulièrement ainsi que les trop rares animations de cet été, raréfaction liée au contexte sanitaire. On notera tout de même cette année, hors bilan de l'été, la bonne perception de la communication de la mairie, retransmise par la SPSH lors du premier confinement, puis la mise en place par la nouvelle municipalité en septembre d'un système d'alerte par SMS.

« Autres » : la communauté de communes est perçue comme un poids plutôt qu'une aide ; et toujours beaucoup d'interrogations sur l'utilité du service de bus Yego.

Le document de synthèse et l'ensemble des commentaires formulés seront remis et commentés au maire et au responsable de la police municipale.

99 nouvelles places de stationnement

Promesse de campagne de l'équipe élue, elles seront aménagées sur l'emplacement actuel des arènes, entre le rond point du stade et l'école maternelle. Selon la lettre d'information rédigée par la mairie à l'intention des riverains, il s'agit d'assurer la sécurité des parents et des enfants lors des rentrées et sorties de l'école maternelle, de permettre le stationnement des gens qui se rendent au marché d'avril à octobre, d'éviter le stationnement anarchique les soirs de spectacle aux arènes pendant l'été. Les arènes seront déplacées de l'autre côté de l'avenue du Colonel Gonnet, les arbres existants seront préservés et de nouveaux seront plantés.

L'ensemble devrait être réalisé au cours du premier semestre 2021.

Nous avions en 2018-2019 proposé à la municipalité le projet d'une implantation temporaire de stationnements sous couvert forestier. La location par la commune deux à trois mois par an d'une parcelle arborée sur la route des Lacs - sans détérioration de l'espace naturel - pourrait désengorger le centre ville les jours de forte affluence en permettant de stationner 300 ou 400 voitures dont les occupants seraient transportés vers le centre par les navettes gratuites existantes. La circulation automobile en ville, augmentée des rotations effectuées par des conducteurs à l'affût d'une place de stationnement, le bruit, la pollution et les désagréments occasionnés ne seront que peu soulagés par ces 99 places. Il faut rapidement envisager des solutions de plus grande envergure.

SPSH – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 DÉCEMBRE 2020 – RÉSULTAT DES VOTES

1. PREMIÈRE RÉSOLUTION : RAPPORT MORAL

L'assemblée générale approuve le rapport d'activité de l'exercice 2019-2020 et donne quitus de leurs actions au président et aux administrateurs.

VOTE POUR : 245 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 VOTE BLANC : 1

2. DEUXIÈME RÉSOLUTION : RAPPORT FINANCIER

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2019-2020 et donne quitus de leur gestion au président, au trésorier et aux administrateurs.

VOTE POUR : 240 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 4 VOTE BLANC : 2

3. TROISIÈME RÉSOLUTION : ÉLECTION AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS DEVENUS VACANTS

Admission de quatre nouveaux administrateurs :

	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	VOTE BLANC
Denis CHANDON	236	1	4	5
Daniel GUSTIN	235	2	4	5
François MASCLE	239	0	2	5
Jacques MAURIAUD	237	1	2	6

Renouvellement du mandat de deux administrateurs :

	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	VOTE BLANC
Bernard GILAND	244	0	1	1
Dominique MENAUT	240	2	0	4

4. QUATRIÈME RÉSOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

Après avoir pris connaissance de la proposition du conseil d'administration de changement de titre de l'association, l'assemblée générale décide d'adopter ce changement.
L'article 1 - Fondation - Dénomination sociale, sera modifié ; sa nouvelle rédaction sera la suivante :
« *Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre : Sauvegarde et Perspectives Soorts-Hossegor, titre augmenté de la mention Côte sud (SPSH Côte sud)* ».

VOTE POUR : 232 VOTE CONTRE : 7 ABSTENTION : 5 VOTE BLANC : 2

5. CINQUIÈME RÉSOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

Après avoir pris connaissance du projet de changement de date de clôture de l'exercice comptable proposé par le conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'adopter ce changement.
En conséquence, la date de clôture dudit exercice comptable ne sera plus fixée au 30 avril mais au 31 décembre. L'article 8 des statuts sera modifié comme suit :
« *L'exercice comptable de l'Association débute le 1er janvier et court jusqu'au 31 décembre*. »

VOTE POUR : 244 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 VOTE BLANC 1

6. SIXIÈME RÉSOLUTION : MODIFICATION DU MONTANT DE LA COTISATION APPELÉE POUR L'EXERCICE COURANT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021

Pour tenir compte du fait que les cotisations de l'exercice en cours sont valables jusqu'au 30 avril 2021, le montant de la cotisation pour le prochain exercice (1er janvier 2021 au 31 décembre 2021) est exceptionnellement fixé à 17 euros.

VOTE POUR : 243 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 VOTE BLANC : 1
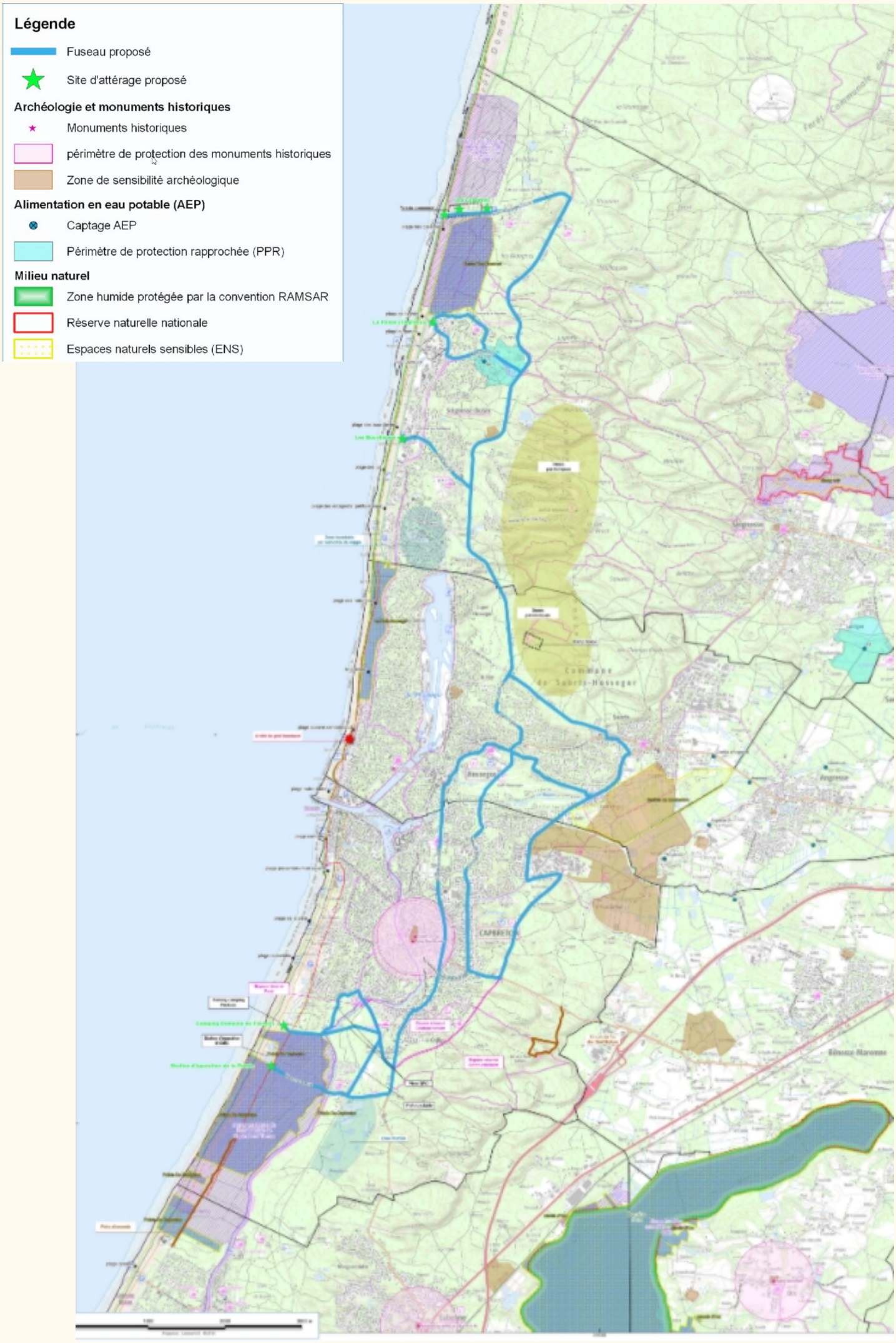
RTE - PROJET GOLFE DE GASCOGNE - CARTE DES FUSEAUX PROPOSÉS